

Marie-Pierre SOL

sol@univ-tlse2.fr

Professeur agrégé

Département de géographie

Université Toulouse II - Le Mirail

Membre associé de l'Équipe E.H.GO (UMR 8504 - *Géographie-cités*)

Communication* aux journées 2004
de la Commission de Géographie du Tourisme du CNFG,
« Tourisme et Patrimoine », Saumur, 17-19 mai 2004

La patrimonialisation comme (re)mise en tourisme. De quelques modalités dans les « Pyrénées catalanes »

Résumé : Les relations entre évolution du tourisme et patrimonialisation sont abordées ici à deux niveaux : les textes fondateurs de la politique publique de la montagne en France, et les transformations d'une petite région des Pyrénées orientales, devenue en 2004 le *Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes*. L'analyse des significations du patrimoine et de la multiplication de ses référents conduit à l'hypothèse d'une équivocité et d'une ubiquité des valeurs patrimoniales qui permettent aux projets et actions fondés sur le patrimoine de faire consensus. La patrimonialisation apparaît ainsi comme un outil de régulation sociale, en même temps qu'elle pourrait constituer un canal de diffusion spatiale du tourisme, à partir de stations anciennes, vers des zones qui étaient confrontées à une forte déprise économique et démographique. De façon plus générale, il existe aujourd'hui un rapport de congruence entre le patrimoine et des changements sociaux, dont ceux qui affectent le tourisme.

Mots-clefs : congruence, diffusion spatiale, moyenne montagne, Parc naturel régional, patrimoine, politique de la montagne, Pyrénées orientales, régulation, tourisme, stations de sports d'hiver.

Abstract : The links between tourism evolution and *patrimonialisation* are addressed at two different levels: the French founding texts of mountain's public policy and the transformations of a small region in the eastern Pyrenees which became the *Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes* in 2004. The analysis of both meaning of *patrimoine* and rise of its referents leads to the assumption of the equivalence and the ubiquity of *patrimonial* values allowing heritage-based projects and actions to be consensual. Thus, *patrimonialisation* seems to be a social regulation tool and could constitute in the meantime a spatial diffusion channel for tourism, from old winter sports resorts to economically and demographically depressed zones. More generally, the relation between *patrimoine* and social change, specially the ones affecting tourism, can be defined as congruent.

* Publié dans : Philippe VIOLIER & Olivier LAZZAROTTI (dir.), *Tourisme et patrimoine. Un moment du monde*, Presses de l'Université d'Angers, 2007 (p. 161-175).

Key words : congruence, spatial diffusion, medium mountains, *Parc naturel régional* (regional planning tools), heritage, mountain policy, *Pyrénées orientales* (eastern Pyrenees), regulation, tourism, winter sports resorts.

Le patrimoine serait désormais un vecteur majeur de l'activité touristique : c'est ce que semblent nous dire la multiplication indéfinie d'éléments « patrimoniaux » offerts à la curiosité des touristes, comme celle des « outils de développement » proposés aux acteurs locaux par les experts et autres agents des politiques publiques. Mais dès que l'on cherche à dépasser l'allant de soi d'un tel point de vue, un ensemble de questions surgit, qui ont trait à la notion même de patrimoine, et aux relations qui sont nouées entre la patrimonialisation et l'évolution récente des conditions et des formes du tourisme. Par *patrimonialisation* nous entendons la désignation d'un objet quelconque comme patrimoine ; il s'agit à la fois d'une sélection (parmi d'autres possibles) et d'une qualification (dont dépendront les usages, « patrimoniaux », qui seront faits de cet objet), autrement dit d'un processus qui consiste à fabriquer du patrimoine. Nous postulons ainsi que le patrimoine n'existe pas *a priori*, qu'il n'est pas donné, mais construit socialement. Une telle conception, si elle est partagée par de nombreux chercheurs, reste cependant étrangère à ceux qui, localement, œuvrent de fait à la patrimonialisation, mais disent procéder à partir d'« inventaires¹ du patrimoine » ou s'efforcer de « valoriser » un patrimoine nécessairement considéré comme existant.

Nous cherchons à saisir les relations entre tourisme et patrimoine dans une perspective diachronique, depuis le milieu des années 1970, à partir de deux niveaux d'observation : les textes fondateurs de la politique publique de la montagne en France, et les transformations d'une petite région des Pyrénées orientales, l'ensemble Capcir - Cerdagne - Haut-Conflent, devenu tout récemment² (par décret du 5 mars 2004) le *Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées catalanes*. Dans l'un et l'autre cas, les références au patrimoine avaient émergé alors que se manifestaient des signes de crise — difficultés économiques, conflits sur les projets touristiques... — du modèle d'aménagement touristique antérieurement dominant : celui de la concentration en stations dévolues principalement au ski alpin, parfois spécialisées aussi dans le climatisme. Elles se multiplient aujourd'hui en même temps que se dessine un consensus autour de l'idée d'un *développement local* fortement articulé sur le tourisme, mais conçu désormais comme recouvrant des pratiques diversifiées. C'est cette concomitance qui selon nous mérite attention ; plutôt que comme simplement contingente, elle pourrait être interprétée comme manifestant une congruence entre les changements qui ont affecté les conditions du tourisme — y compris les situations économiques, démographiques et écologiques des régions de montagne concernées — et la diffusion des valeurs dites patrimoniales. Or celles-ci se caractérisent par une équivocité remarquable, inhérente à la polysémie de « patrimoine » et tout particulièrement à son extension sémantique contemporaine : extension des référents possibles comme des significations elles-mêmes, et donc des ordres de valeur qui sont implicitement convoqués. De façon homologue, de nombreux travaux effectués sur le patrimoine restent focalisés sur l'un ou l'autre des différents niveaux de signification / de valeur, en relation avec les seuls champs dans lesquels celles-ci sont *visiblement* activées³ (*cf.* figure1, *infra*).

Nous nous efforçons au contraire de distinguer ces différents niveaux, c'est-à-dire de repérer les ordres de valeur qui sont actifs dans les références au patrimoine, afin de *com-prendre* leur jeu réciproque, et leurs enjeux respectifs. Nous faisons l'hypothèse que l'équivocité des valeurs patrimoniales, qui n'est jamais explicitée dans les situations où elles sont mobilisées à des fins pratiques, est (paradoxalement ?) un élément décisif, non seulement pour comprendre la diffusion de la notion de patrimoine, mais aussi pour légitimer nombre d'actions, et donc pour produire du consensus autour de projets, de décisions, *etc.* Ainsi les significations du patrimoine, la multiplication de ses référents, et les effets de brouillage qui en sont le corollaire, constituent un axe d'investigation qui conduit à mettre en relations, d'abord, la patrimonialisation de la montagne avec l'évolution d'un contexte plus général dans lequel s'insère le tourisme. Nous

observons d'autre part la patrimonialisation dans la petite région Cerdagne - Capcir - Haut-Conflent : elle y apparaît comme un outil de régulation sociale, dans la mesure où la référence au patrimoine a contribué de façon décisive à l'aboutissement d'un projet commun à 64 communes contiguës (le PNR). Mais la patrimonialisation semble y jouer aussi un rôle direct dans la redistribution et la mise à jour du fonctionnement des activités touristiques : la multiplication des lieux - patrimoines accompagne la mobilité croissante des touristes, et tend ainsi à diffuser le tourisme hors de stations plus ou moins anciennes.

registre sémantique de valeur	« ordre » de la valeur	champ d'étude et / ou d'activation sociale	objectifs de la patrimonialisation	exemples de domaines ou objets patrimonialisés
estime	éthique	anthropologique : rapports de la société contemporaine à la nature, à l'histoire, à la culture	préserver, assurer la transmission (dans un état « originel »)	- le musée de Cerdagne (double : mas Cal Mateu, hydraulique et botanique à Eyne) - le catalan comme élément fort d'identité
qualité	usage	technique : utilisation des objets patrimoniaux (aménagement, architecture, écologie...)	faire fonctionner, faire « vivre » : pérenniser ou remettre en fonction, soutenir l'activité	- les estives comme paysage, l'élevage comme activité : fêtes, organisation de visites... - recueil de la mémoire orale en Conflent
mesure	échange	économique : modalités d'insertion dans le marché	attirer de nouveaux touristes, promouvoir le(s) pays, afficher une originalité	- le Train jaune : à voir, pour voir (aménagements « paysagers » le long de la voie...) - promotion commerciale en Catalogne Sud (Espagne)

Fig. 1 - Déclinaison de la valeur du patrimoine. Quelques exemples dans les Pyrénées catalanes

La montagne saisie par la patrimonialisation

Des références au patrimoine apparaissent dans les textes officiels sur la montagne du début des années 1970. Il s'y agit néanmoins le plus souvent d'un patrimoine « naturel », « biologique » et, ponctuellement, « foncier ». Avec ce dernier type d'occurrence, on est clairement, encore, dans l'acception ancienne — ou, si l'on veut, classique — du patrimoine : celle qui ressortit au lexique juridique et fiscal, et renvoie à un bien privé transmis par héritage au sein de la famille. Quant au « patrimoine naturel », il relève d'une première patrimonialisation, première phase d'extension des significations, déjà entrée en application au cours du XIX^e siècle⁴.

Mais ce sont d'abord des monuments et des œuvres d'art plastiques qui ont été érigés au statut de patrimoine, et ainsi destinés à être conservés en l'état, ou éventuellement restaurés, soit *in situ*, soit dans des musées, de manière à les soustraire au « vandalisme » et au risque de dégradation ou de destruction, et à les rendre visibles à tous. Il s'agit là une évolution sémantique importante de *patrimoine* par rapport à son *étymon* latin (*patrimonium*) : dans la Rome antique,

en effet, le patrimoine permettait de désigner exclusivement ce qui était susceptible d'une appropriation privée ; en étaient donc exclus les biens collectifs, publics, universels⁵. Or c'est la notion de bien public⁶ qui fonde la patrimonialisation depuis le XIX^e siècle, par un glissement métaphorique à partir des biens de famille. Ce glissement consiste à élargir considérablement le champ des référents envisageables, et à renverser le statut des possesseurs : initialement propriétaires privés, ils seront désormais *la* communauté — longtemps nationale, aujourd'hui plus souvent locale ou bien mondiale. La patrimonialisation de la nature, ou du moins de fragments de nature, procède de ce même processus, effectué à partir du moment où une certaine idée de la nature a justifié la nécessité de *réserves* ou de *protection*⁷.

Et les montagnes dans leur ensemble présentent des qualités de divers ordres telles qu'elles se prêtent tout particulièrement à la patrimonialisation : comme recelant de nombreux éléments du « patrimoine naturel »⁸, d'abord, et du « patrimoine culturel », ensuite. Dans les textes relatifs à la politique de la montagne que nous avons examinés⁹, c'est à partir de 1982, avec le premier rapport de Louis Besson, préparatoire à la *loi Montagne* de 1985, qu'il est question de patrimoine non seulement « naturel », mais aussi « culturel », « architectural », et de « paysages » comme d'un patrimoine. La loi de 1985 énonce nettement, dès le début de son article 1, que « *La montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel*¹⁰ *nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection.* » On peut cependant observer que les inflexions de la politique publique de la montagne mises en œuvre avec cette loi étaient en gestation depuis une dizaine d'années au moins, et que les occurrences lexicales de *patrimoine* ne sont certes pas les seuls indicateurs pertinents pour les repérer. Les rapports publics rédigés dans le courant des années 1970 avaient en effet déjà souligné la nécessité de rechercher le maintien des activités et des services pour les populations locales, d'aider l'agro-pastoralisme, et de préserver les équilibres « naturels ». Comme on le sait, l'enjeu était dès lors de prendre en compte un contexte marqué par des changements économiques, sociaux et culturels à un niveau global, affectant aussi les formes d'aménagement touristique en montagne qui prévalaient depuis le milieu des années 1960¹¹. Ces changements concernent surtout la haute montagne¹², et se manifestent diversement : par la saturation de marchés — celui de l'immobilier en particulier, dans une moindre mesure celui des matériels et équipements liés au ski alpin — ; par un jugement souvent négatif sur le bilan (« les retombées ») de l'activité touristique pour les populations locales ; par les changements culturels — l'essor de l'écologisme, entre autres — qui suscitent des critiques de l'urbanisme (voire de l'urbanité) des stations, surtout de celles des « 2^{ème} » et « 3^{ème} générations », et de pratiques de loisir comme le ski alpin ; par des conflits aigus sur certains aménagements — par exemple, dans le Parc national de la Vanoise avec les stations de Tignes puis de Val Thorens.

Dans le même temps, et de façon de plus en plus prononcée, se développent des aspirations et des pratiques qui tendent à orienter un nombre croissant de touristes vers la moyenne montagne : essor du ski de fond, de la randonnée, et plus largement des « activités de pleine nature », augmentation de la part des activités non sportives — culturelles, « contemplatives »...¹³. En effet, dans les représentations contemporaines, la moyenne montagne combine différentes qualités¹⁴ éminemment aptes à la patrimonialisation, qui jouent sur les différents types de référents-patrimoine : le naturel « sauvage » de la haute montagne et l'humanisé, le culturel, le « typique » ou l'« authentique » qui caractérisent la campagne en général. Et une telle modification de la demande de tourisme paraît venir à point nommé pour ébaucher ou soutenir la mise en tourisme de lieux ou de régions qui étaient demeurés à l'écart — c'est-à-dire à la fois exclus et préservés — des aménagements « lourds », et qui se trouvaient en proie à une déprise démographique et économique importante. Mais elle contribue parallèlement à une relative désaffection pour les stations de la période précédente, qui fait écho dans les pratiques aux discours critiques ou péjoratifs : la mono-fonctionnalité de stations conçues autour du ski alpin, les traits techniques et esthétiques de leur architecture, notamment, tendent à devenir obsolètes. On peut observer cette évolution duale à différents niveaux d'échelle, de celui

de régions correspondant aux massifs — par exemple, Alpes du Nord vs Alpes du Sud —, jusqu'à celui de communes proches ; le succès de « stations-villages¹⁵ », et même de villages dépourvus de domaine skiable équipé, en est une manifestation.

Dans un tel contexte, qu'en est-il plus précisément du rôle joué par les valeurs patrimoniales en relation avec l'évolution du tourisme ? Pour proposer des éléments de réponse à cette question, nous nous intéressons à une situation relevant d'un niveau scalaire intermédiaire, que l'on pourrait qualifier de micro-régional : celui de la zone du PNR *Pyrénées catalanes*.

La patrimonialisation comme outil de régulation

La Cerdagne, le Capcir et le Haut-Conflent ont été institués en unité par le PNR (figure 2, *infra*), mais ces *pays* présentent une physionomie contrastée, notamment quant au peuplement et à l'intensité des activités touristiques. Si la population permanente totale est d'environ 15 500 habitants¹⁶, les deux tiers de cet effectif se trouvent dans le seul canton de Saillagouse (qui correspond à la plus grande partie de la Cerdagne), tandis que le canton d'Olette (entièrement situé en Haut-Conflent) en regroupe moins du dixième¹⁷. Le nombre de résidences secondaires par rapport à l'ensemble des logements est partout élevé, puisque ce taux varie de 78,3 % dans le canton de Mont-Louis à 48,1 % dans celui d'Olette¹⁸ ; c'est là un caractère notable de la petite région¹⁹, qui peut être considéré comme un handicap pour l'économie touristique — le taux d'occupation de résidences secondaires étant (statistiquement) nécessairement inférieur à celui d'hébergements banalisés. Mais c'est aussi le signe d'une attractivité certaine ; relativement ancienne et pérenne, elle concerne principalement une clientèle de proximité, venue surtout de la plaine du Roussillon, et de régions proches, notamment de l'aire urbaine de Toulouse et, de plus en plus, de celle de Barcelone.

À un niveau un peu plus fin que celui des cantons ou *pays*, trois à quatre types de situations par rapport au tourisme peuvent être discernés. En premier lieu se dégagent les deux pôles majeurs que sont Font-Romeu²⁰ et Les Angles, stations de grande taille à l'échelle pyrénéenne, les plus anciennes de la petite région. L'une et l'autre ont cependant des histoires fort différentes, elles appartiennent à deux « générations » distinctes : Font-Romeu est née du tourisme aristocratique, au début du XX^e siècle, et a pris son essor dans l'entre-deux-guerres ; Les Angles n'ont cessé d'être un village capcinois comme les autres qu'après 1964, date de création de la station de ski. Les autres communes de Cerdagne et de Capcir, si elles connaissent un regain démographique plus ou moins récent, ne sont pas toutes engagées au même titre dans l'activité touristique, certaines étant dotées de stations de ski, d'autres non. Presque toutes néanmoins ont vu augmenter considérablement le nombre de logements, y compris pour la résidence principale, sous la forme dominante de lotissements contigus ou non au bâti ancien des villages. Mais les stations de ski rencontrent des difficultés, comme dans les autres régions de montagne : aléas de l'enneigement naturel, poids financier des investissements pour l'enneigement artificiel et la modernisation des équipements de remontées mécaniques, vieillissement du parc résidentiel et nouveaux comportements des touristes (niveaux et formes de consommation, durée des séjours...), qui freinent la croissance des activités immobilières, hôtelières, commerciales, voire en affaiblissent le volume. À cela s'ajoute une spécificité de la Cerdagne : les activités liées au climatisme, principalement les « maisons d'enfants à caractère sanitaire », sont affectées par les modifications des politiques sanitaires et sociales de telle sorte que les établissements concernés, longtemps pourvoyeurs d'emplois importants, disparaissent les uns après les autres. Ce sont des problèmes d'un autre ordre que connaît la plus grande partie du Haut-Conflent²¹ : une baisse ancienne et continue de la population, de la natalité, des activités, malgré la manifestation ponctuelle de quelques signes de reprise, telles la tendance au rajeunissement des chefs d'exploitation agricole, fréquemment « néo-ruraux », ou l'augmentation forte du nombre des résidences secondaires — souvent des bâtiments anciens, dont la restauration et l'occupation temporaire atténuent les effets de désertification des villages.

La petite région Cerdagne - Capcir - Haut-Conflent est donc marquée par une hétérogénéité des situations économiques et démographiques, à laquelle correspond une diversité des enjeux de développement. Cette diversité s'est longtemps manifestée de façon dichotomique, tant dans les styles de vie des populations concernées qu'à travers la récurrence de conflits locaux²². Le tourisme était alors pensé à la fois comme incompatible avec l'agriculture, et comme nécessairement développé à partir de stations de ski alpin, à étendre ou à créer²³. Sur cette conception, un temps quasi exclusive, se fondaient donc deux positions antagoniques : celle qui prônait la poursuite du « développement touristique » sur le mode déjà à l'œuvre, position tenue au moins par les notables les plus influents, les commerçants et autres « professionnels du tourisme » des stations existantes ; et celle qui s'opposait à de nouveaux aménagements touristiques, au nom de la défense de l'agriculture et d'une « authenticité » montagnarde, à la fois culturelle, sociale et écologique. Il faut toutefois mentionner l'existence d'un discours et la mise en œuvre d'une politique locale autres, dès le milieu des années 1970, à Matemale. Cette commune du Capcir s'est engagée précocement dans des activités liées au ski de fond, articulées avec l'animation du village, le soutien aux agriculteurs, *etc.* Il n'était alors guère étonnant que la municipalité de Matemale eût été la seule de la petite région à approuver en 1978 la *Directive d'Aménagement Cerdagne – Capcir – Carol*, application régionale de la *Directive nationale sur la protection et l'aménagement de la montagne* — c'est-à-dire le premier texte législatif²⁴ de la période affichant le but de contrôler les aménagements touristiques et de développer d'autres activités. Peut-être n'est-il pas anodin de remarquer enfin que, ces dernières années, le maire de Matemale a été l'un des rares élus locaux à soutenir activement et précocement le projet de PNR.

Dans un tel contexte, on comprend que l'offre et la promotion touristiques de quelque ampleur soient longtemps restées bornées au cadre des communes-stations, et que, plus généralement, des structures intercommunales aient été particulièrement difficiles à mettre en place. C'est pourquoi le lancement officiel du projet de PNR, en 1996, pouvait paraître voué à l'échec. Or un « *PNR est un projet de développement qui repose sur la valorisation et la protection du patrimoine local. On entend par ce terme le patrimoine naturel, culturel, les savoir-faire, les paysages, les traditions, etc., produits ou conservés au fil de l'histoire par les habitants.* »²⁵ De fait, la référence au patrimoine est une constante tout au long de la période de mise en place du Parc, période de patrimonialisation intensive au cours de laquelle se multiplient les objets-patrimoine et leurs mises en scène — dont toutes ne s'insèrent pas directement (institutionnellement) dans le projet de PNR²⁶. Ce caractère ubiquiste fait du patrimoine un argument dont se saisissent tous les promoteurs du tourisme et / ou du développement local — de la mise ou de la remise en tourisme : ceux des villages du Haut-Conflent qui s'efforcent d'instaurer un cercle vertueux entre création d'une offre touristique et maintien ou rajeunissement d'une population permanente ; ceux, aussi, des nombreuses communes dont l'objectif est de confirmer un certain regain démographique en favorisant des activités nouvelles — par exemple, l'essor et la modernisation récents des différents « bains » d'eaux thermales — ; ceux, enfin, des stations existantes, en particulier des plus grandes, qui cherchent une impulsion nouvelle pour compenser la relative obsolescence de « produits » qui avaient fait leur fortune.

En vertu des principes régissant les PNR, un « inventaire²⁷ » a été effectué par les chargés de projet, qui distingue entre « le patrimoine naturel » (« milieux et espèces ») et « le patrimoine culturel d'hier et d'aujourd'hui ». Nous en avons retenu deux éléments majeurs, les paysages d'une part, la langue catalane d'autre part, à propos desquels la grille d'analyse des valeurs patrimoniales proposée plus haut (figure 1) aide à mieux comprendre comment la patrimonialisation peut fonctionner comme le catalyseur d'enjeux multiples, d'intentions souvent divergentes, à partir d'intérêts éventuellement contradictoires. Car tout le monde s'accorde sur le caractère patrimonial des paysages montagnards de la Cerdagne, du Capcir et du Haut-Conflent. Mais qualifier des paysages de patrimoine, ce peut être tout à la fois : vouloir les préserver, en fonction d'une *éthique* de la transmission aux générations futures ; ou bien veiller à leur évolution, en les considérant comme vivants, dotés d'une *valeur d'usage* pour les générations successives ; ou bien encore les promouvoir, dans le but de susciter des *échanges marchands*

avec des touristes plus nombreux. Les débats serrés autour de l'objectif d' « *assurer la pérennité des paysages ruraux issus directement de pratiques agricoles et forestières traditionnelles* », par exemple, indiquent que cette équivocité des valeurs ne demeure pas toujours implicite. Les actions de promotion de la langue catalane qui ont déjà été menées relèvent aussi d'ordres de valeur et d'intentions qui peuvent être fort différents les uns des autres. L'unanimité constatée sur la nécessité de promouvoir l'usage du catalan — symbolisée par la dénomination du Parc — aurait de quoi surprendre, étant donné le déclin relativement ancien de la pratique de cette langue en France (contrairement à la situation en Espagne). Mais outre les militants du catalanisme, animés du souci (du devoir ?) de transmission, il y a tous ceux qui ont vu là un élément d'attractivité supplémentaire pour le territoire : signe d' « authenticité » pour les touristes venus d'autres régions françaises, amélioration de l'accueil de ceux de Catalogne sud. Ainsi, dans ce cas, un même effet sur l'usage de l'objet patrimonialisé (parler, écrire en catalan) renvoie à une adhésion fondée sur des ordres de valeur divergents (l'éthique vs l'échange marchand).

Enfin, l'invocation du patrimoine, clef de voûte et justification du projet de Parc, a bien eu pour effet de rassembler des acteurs qui jusqu'alors ne pouvaient pas envisager de projet commun, de mettre des actions en cohérence — au moins en apparence. Elle a facilité la réunion de 64 communes contiguës dans une même structure — du jamais vu dans la région ! C'est à ce titre que nous la considérons comme un outil de régulation : régulation sociale par le consensus obtenu, et plus encore si le PNR a l'efficacité attendue sur le développement local; régulation politique aussi, dans une certaine mesure²⁸, si les relations amorcées dans le cadre de l'élaboration du projet se confirment dans celui de la gestion du Parc. Dans le même temps, elle a suscité la fabrication d'une image pour un territoire : image au sens propre (figure 3, *infra*), et représentation commune aux multiples agents concernés. À la fois label « PNR »²⁹ et signe d'identité « Pyrénées catalanes », c'est un moyen potentiellement efficace pour promouvoir le tourisme sur l'ensemble de la zone.

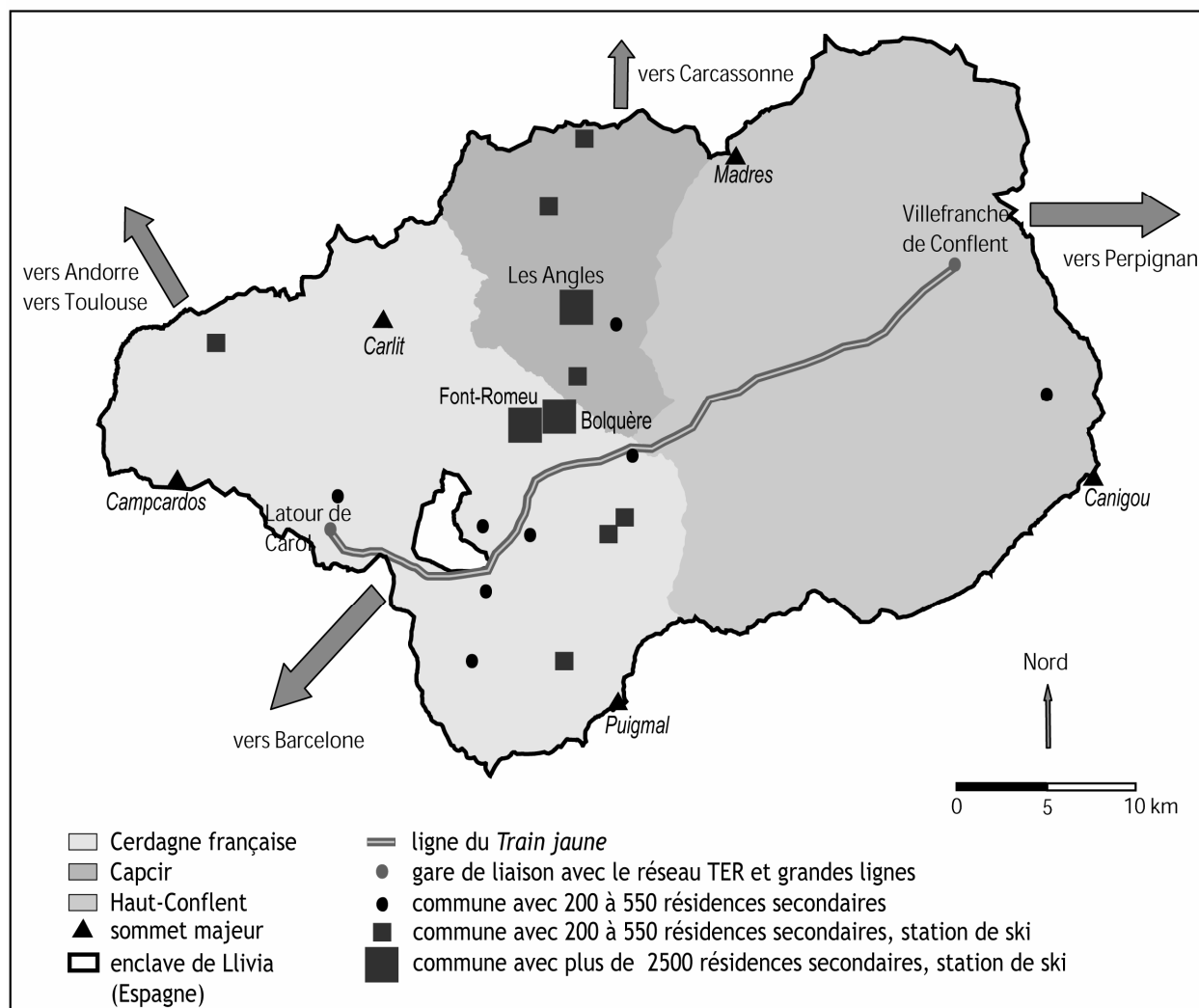


Fig. 2 - Les Pyrénées catalanes comme PNR : de la polarisation à la diffusion du tourisme ?

La patrimonialisation comme diffusion du tourisme

On peut s'attendre en effet à ce que l'existence du PNR accélère une diffusion déjà amorcée dans l'espace concerné, en lien avec l'évolution des comportements des touristes d'une part, les opérations de patrimonialisation ponctuelle et la représentation globale de la montagne comme patrimoine d'autre part. La multiplication des lieux rendus attractifs, soit en raison de leurs qualités « naturelles » ou paysagères, soit en tant qu'éléments du patrimoine culturel (par exemple, pour de nombreux villages, leur église romane)³⁰, suscite la mobilité des touristes à partir des stations. Mais celles-ci ne sont pas les seuls foyers émetteurs : durant la saison d'été en particulier, la petite région est fréquentée, pour de courtes durées, à partir des stations balnéaires du littoral roussillonnais, ou visitée lors de voyages sur de plus longues distances. La patrimonialisation favorise également une diffusion des activités touristiques dans le temps : en cherchant à capter une clientèle non sportive, curieuse de paysages et de patrimoine culturel, on s'adresse notamment aux touristes âgés, qui viennent hors des périodes de vacances scolaires, si bien que l'effet de « morte saison » se trouve sensiblement atténué.

Cependant il est encore difficile de mesurer précisément une telle diffusion, à la fois parce que, comme on le sait, les éléments statistiques disponibles ne saisissent pas exhaustivement les impacts du tourisme, et parce que ceux-ci sont encore tenus hors des stations. Si, indéniablement, celles-ci continueront à concentrer la plus grande partie de la capacité d'hébergement, il ne fait pas de doute non plus que des changements importants sont en cours dans l'ensemble de la petite

région. En conservant de celle-ci une vision correspondant à son évolution des décennies précédentes, on pourrait avancer que, à côté du tourisme « de masse », se mettent en place des formes de tourisme « diffus ». Mais le postulat que le PNR a, ou aura, quelque effet spécifique nous conduit à prendre en compte la dimension territoriale qu'il comporte : les motivations des touristes — ou du moins d'une partie d'entre eux — à fréquenter la zone correspondant au Parc, les pratiques qu'ils y déploient, marquées par la mobilité, sont de moins en moins centrées exclusivement sur des (hauts-)lieux ; et elles sont de plus en plus sensibles à l'idée, promue par le PNR, d'une entité qui, par son étendue, comporte une richesse patrimoniale diversifiée, en même temps qu'une identité qui la distingue. L'effet de territorialisation inhérent à la procédure PNR peut ainsi se combiner à celui de patrimonialisation pour provoquer une certaine diffusion du tourisme.



Une analyse de ce « logo » suggère que le lien entre Haut-Conflent et Cerdagne - Capcir doit être montré, mais qu'il existe d'abord naturellement : c'est le tracé du talweg, ou le cours de la Têt, mais ce peut être aussi bien — et même plus encore, au vu de son orientation vers la gauche dans le tiers supérieur du dessin — la ligne du Train jaune. Ce lien est comme une « véritable colonne vertébrale » (l'expression figure dans différents documents) pour le territoire du Parc, et il assure sa communication avec l'extérieur. Car il apparaît aussi comme l'unique ouverture, au bas du dessin : le territoire est fortement borné, d'abord de façon naturelle, c'est-à-dire évidente, par les hautes montagnes (en haut); mais aussi par les constructions humaines — en bas, le fort de Villefranche de Conflent, l'abbaye de Saint-Martin du Canigou (?) — qui renforcent l'effet de délimitation déjà opéré par le relief, et — avec, dans le tiers supérieur, Mont-Louis — signalent l'existence d'un « patrimoine » qui n'est pas seulement naturel. Pour les concepteurs du projet de PNR, il s'agissait donc de signifier que, sans aucun doute, un territoire correspondant au Parc *existe* et que le Train jaune y joue un rôle majeur : il semble le structurer — au sens concret : il fait tenir un édifice, du bas vers le haut, il est comme le rachis d'un *être* vertébré —, il en esquisse le dess(e)in ...

Fig. 3 - Le « logo » du PNR : une image pour la fabrique patrimoniale d'un territoire

C'est cette combinaison qui nous semble caractériser une opération de patrimonialisation particulièrement originale : celle du Train jaune, ensemble de matériels et ligne ferroviaires dont la mise en service a commencé en 1910, menacé de fermeture par la direction de la SNCF dans les années 1970-80, aujourd'hui objet d'une demande d'inscription au « patrimoine mondial » de l'UNESCO. Ce train avait joué un rôle majeur dans la première mise en tourisme de la Cerdagne (celle de Font-Romeu), et son importance et sa fonction sont redevenus principalement touristiques, relevant d'un double registre, symbolique et matériel. La ligne du Train jaune traverse la zone du Parc (figure 2), sur 62 km, et présente des spécificités qui en font une curiosité : une déclivité moyenne de 6 %, 650 ouvrages d'art, dont deux « exceptionnels »³¹... Il s'agissait au début du XX^e siècle d'une prouesse technique, ce qui, allié à la couleur jaune (et rouge) des motrices et voitures, en fait encore aujourd'hui un symbole identitaire pour de nombreux Catalans du Nord. La ligne est la plus fréquentée et la plus spectaculaire dans sa traversée du Haut-Conflent, de Villefranche à Mont-Louis ; or l'argumentation en faveur du PNR, comme la version du logotype (figure 3) qui figurait sur les documents officiels du projet³², expriment fortement le souci de relier le Haut-Conflent à la Cerdagne et au Capcir, de l'intégrer à la partie plus peuplée, plus dynamique de la zone, où le tourisme est déjà bien présent. Le Train jaune peut-il pour autant constituer un canal de diffusion du tourisme en Haut-Conflent ? Cela supposerait vraisemblablement une certaine persévérance de la part des communes concernées pour que leurs gares deviennent des haltes effectives, et soient mieux reliées aux villages. Mais les premières actions prévues dans le cadre du projet de Parc consistent en aménagements paysagers le long de la voie, de manière à masquer un certain nombre de « points noirs ». Ce type d'opérations indique que le Train jaune doit avant tout servir à donner à *voir* le territoire du

Parc, comme entité, à travers certains de ces paysages. À ce titre, et en intégrant sa fonction symbolique, nous le considérons comme une ligne qui serait « synecdoque du territoire » — au sens où Bernard Debarbieux a proposé cette catégorie pour des lieux³³.

En faisant advenir de nouveaux objets à l'intérêt des touristes, la patrimonialisation paraît bien dotée d'efficacité pour mettre ou remettre en tourisme des lieux restés à l'écart, ou d'autres devenus partiellement obsolètes. Nous avons ici repéré deux modalités principales selon lesquelles elle peut agir. La première consiste à proposer un référentiel commun à un ensemble d'agents présents sur un même territoire, condition nécessaire et apparemment suffisante à l'émergence d'une cohérence minimale dans les projets et les actions mis en œuvre, et donc à une certaine efficacité de la promotion du tourisme. La nature de cette modalité est à notre sens fondamentalement idéologique, et en tant que telle active dans les processus sociaux. La seconde modalité est spatiale : la patrimonialisation peut favoriser une diffusion du tourisme, qui se manifeste par une nouvelle distribution des lieux touristiques, plus nombreux, par une intensification des flux entre ces lieux, et par une relative déconcentration de stations et de hauts lieux antérieurement reconnus ; à ceci se combine une diffusion de l'activité touristique dans le temps.

Articulées l'une à l'autre, ces modalités assurent de surcroît une congruence entre le tourisme et des évolutions qui affectent d'autres champs de l'activité sociale. Il en est ainsi, par exemple, pour l'élaboration de nouvelles mailles territoriales, comme les *pays* ou les *PNR* — qui ressortissent fondamentalement à l'organisation et à la gestion politico-administratives, mais dont la légitimation est le plus souvent construite autour de valeurs patrimoniales³⁴ —, ou encore pour la relance de l'agro-pastoralisme en montagne. De cette façon, nous pouvons aujourd'hui considérer l'essor du patrimoine comme une manifestation majeure de ce que le tourisme est un « fait social global »³⁵. Et s'il mérite attention de la part des géographes, c'est non seulement parce que, en conférant des valeurs nouvelles à des objets localisés, il élargit les opportunités d'activité touristique, mais encore parce que l'équivocité et l'ubiquité des valeurs qu'il recèle en font un outil efficace pour légitimer des approches non sectorielles, globales, territoriales en quelque sorte.

Références bibliographiques

- DEBARBIEUX B., 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, n°2, p. 97-110.
- DEBARBIEUX B. & POISAT J., 1999, « La rhétorique des artefacts territoriaux », dans GERBAUX F. (dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, éditions de l'Aube, p. 35-52.
- CHASTEL A., 1997, « La notion de patrimoine », dans NORA P. (dir.), *Les lieux de mémoire* (1^{ère} édition : 1984), Gallimard, coll. Quarto, vol.1, p. 1433-1469.
- GUMUCHIAN H., 1984, « Images et partage de l'espace : le succès de la moyenne montagne », *Revue de Géographie Alpine*, n°2-3-4, p. 265-271.
- HOUNIEU J.-P., 1996, « La syntaxe juridique de la notion de patrimoine », dans LAMY Y.(dir.), *L'Alchimie du Patrimoine – Discours et politiques*, Talence, M.S.H. Aquitaine, p.75-107.
- JAMOT C. & VITTE P. (dir.), *Le tourisme diffus*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 12-14 septembre 1994, CNG (Commission de géographie du tourisme et des loisirs) – CERAMAC.
- LAMY Y. (dir.), 1996, *L'Alchimie du Patrimoine – Discours et politiques*, Talence, M.S.H. Aquitaine.
- RIPOLL F. & VESCHAMBRE V., 2002, « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique », dans JEAN Y. & CALENGE C. (dir.), *Lire les territoires*, collection Perspectives « Villes et Territoires » n°3, MSH Tours.
- STOCK M. (coord.), 2003, *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, éd. Belin.

Notes

¹ Tel celui qui a été effectué pour le *Projet de Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes* (Agence méditerranéenne de l'environnement, Document de travail, 23/10/01), ils sont obligatoires pour la constitution d'un PNR.

² Entre les journées de Saumur pour lesquelles ce texte a été rédigé et la présente publication, la situation du PNR a évolué : un temps menacé (*cf.* note 28, *infra*), il est en 2006 complètement installé sur le plan institutionnel, après quelques modifications du projet initial, telle celle du logotype.

³ De telles postures peuvent conduire à une réification du patrimoine, et à une normalisation de la patrimonialisation.

⁴ À ce propos, voir en particulier les travaux d'André Chastel (par exemple CHASTEL, 1997).

⁵ D'après Jean-Pierre Hounieu (HOUNIEU, 1996).

⁶ Laquelle s'inscrit dans l'affirmation de l'idée de nation, autrement dit relève d'un renforcement de l'idéologie nationale. Sur ces questions d'« histoire politique d'une protection », on se reportera utilement à un article d'Yvon Lamy (LAMY Y, 1993, « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », *Genèses*, n°11, p. 50-81). En outre, la patrimonialisation étendue de ces dernières années peut être comprise comme relevant d'une « idéologie du bien commun » et d'une « occultation des rapports de pouvoir et des inégalités sociales », ainsi que l'a montré Vincent Veschambre (voir par exemple RIPOLL & VESCHAMBRE, 2002). Or, comme nous l'avons suggéré plus haut, il nous semble qu'un tel effet d'occultation peut être interprété comme corollaire du caractère d'équivocité que nous attribuons aux valeurs patrimoniales.

⁷ La première « loi sur les Monuments naturels » date de 1906 ; elle suit donc d'assez près la « loi sur le classement des Monuments historiques » (1887), et s'en inspire, comme l'indique son intitulé même.

⁸ Les entités montagnardes ont été précoces et sont nombreuses parmi les *réserves naturelles*, les *parcs naturels nationaux*, les « biens naturels » du *Patrimoine mondial* de l'UNESCO...

⁹ Par ordre chronologique de publication : Avis et rapports du Conseil économique et social (BIZET L., rapporteur), 1973, *La définition d'une politique de la montagne*, Journal Officiel, année 1973, n° 16. — RAMBEAUD P., 1974, *La montagne, éléments pour une politique*, rapport au Gouvernement, La Documentation française, 145 p. — BROCARD J., 1975, *Pour que la montagne vive*, rapport au Gouvernement, La Documentation française, 229 p. — GISCARD d'ESTAING V., 1977, *Une politique pour la montagne*, discours de Vallouise, 23 août 1977. — *Directive sur la protection et l'aménagement de la montagne*, Décret n° 77-1281, Journal Officiel du 24 Novembre 1977. — BESSON L., *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées*, Assemblée nationale. — BESSON L., 1983, *Politique de développement et de protection des zones de montagne*, rapport au Premier ministre, La Documentation française, 87 p. — Conseil national de l'évaluation (P. BLONDEL, prés.), 1999, *La politique de la montagne. Rapport d'évaluation*, (G. BAZIN, rapporteur général), Commissariat général du Plan, La Documentation française, 2 vol., 816 p.

¹⁰ C'est nous qui soulignons.

¹¹ 1964, date de la création de la CIAM (*Commission interministérielle d'aménagement de la montagne*), devenue le SEATM (*Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne*), est à ce propos un repère efficace.

¹² Sans entrer ici dans une discussion sur la pertinence de cette catégorie, ni de celle de *moyenne montagne* mobilisée plus bas, nous entendons par là l'ensemble des zones (au sens commun) situées à une altitude supérieure à celles de l'habitat et de l'usage réguliers dans le système agro-pastoral traditionnel.

¹³ D'après les *Chiffres-clés du tourisme de montagne en France* (3^{ème} éd.) publiés par le SEATM, « la répartition des séjours dans l'espace montagnard, en fonction des activités pratiquées, place aux trois premières positions les visites de monuments, de sites et de musées (34,2 %), la promenade (32,2 %) et la randonnée pédestre (19,6 %). Viennent ensuite le ski alpin (17,7 %) et le ski de fond (4,2 %). »

¹⁴ Comme l'a montré Hervé Gumuchian (GUMUCHIAN, 1984).

¹⁵ Ce caractère est ainsi l'un des arguments majeurs dans le « marketing » — et les aménagements — de la station des Angles durant ces dernières années.

¹⁶ Source : INSEE, données issues du *RGP* 1999.

¹⁷ La densité donne une idée de ces contrastes de peuplement : 21 hab./km² dans le canton de Saillagouse, 13 hab./km² dans celui de Mont-Louis, 5 hab./km² dans celui d'Olette.

¹⁸ Et 60 % pour le canton de Saillagouse. Néanmoins cette information ne prend sens que croisée avec d'autres éléments, qui n'ont pas été formalisés ici ; ainsi, les 48,1% du canton d'Olette sont interprétés comme signe d'attractivité plus faible du Haut-Conflent ; mais l'infériorité du taux de la Cerdagne (Saillagouse) par rapport à celui du Capcir (Mont-Louis) va de pair avec une plus grande diversité des activités, un « dynamisme » économique et démographique supérieur (on y construit davantage de logements destinés à la résidence principale).

¹⁹ Puisque ce taux n'est « que » de 30,4 % pour l'ensemble du département des Pyrénées orientales.

²⁰ On notera que la station de Font-Romeu (commune de Font-Romeu-Odeillo-Via) et celle de Pyrénées 2000 (commune de Bolquère), créée en 1970, n'en font qu'une aujourd'hui, gérée depuis janvier 2003 par un entrepreneur privé, *Altiservice* (filiale de SUEZ SA, qui avait déjà obtenu dans les Pyrénées les concessions des stations de Saint-Lary et de Superbagnères).

²¹ C'est-à-dire en excluant au moins Mont-Louis, qui est située à l'intersection des limites des trois *pays*, incluse historiquement dans le Conflent mais de fait plus proche de la Cerdagne et du Capcir, et chef-lieu d'un canton qui comprend tout le Capcir. Mont-Louis présente en outre plusieurs particularités : extrême exigüité du territoire communal, présence de l'armée qui assure une certaine stabilité de la population et des activités, attractivité touristique ancienne fondée sur son double statut de « plus haute ville fortifiée [par Vauban] de France » et de site du plus ancien four solaire expérimental.

²² Voir par exemple les résultats de nos enquêtes de 1977-1978 : SOL M.-P., 1978, *L'exploitation touristique de la montagne. Pratiques, discours, contradictions en Cerdagne-Capcir*, mémoire de Maîtrise, Institut de Géographie, Université de Toulouse-Le Mirail ; et dans ALLAIRE G. (dir.), 1979, « Les loisirs des ruraux », *Géodoc* n°14, Institut de Géographie, Université de Toulouse-Le Mirail, p. 75-86.

²³ De fait, il existait alors au niveau des communes une forte corrélation entre la présence d'une station et la croissance démographique d'une part, le déclin de l'agriculture d'autre part.

²⁴ Voir note 8, *supra*.

²⁵ Extrait de *La lettre du projet de PNR Pyrénées catalanes*, janvier 2000, n°2. On pourrait tout aussi bien citer, par exemple, l'article R. 244-1 du Code rural, relatif aux PNR.

²⁶ C'est le cas notamment du musée de Cerdagne, bicéphale (mas Cal Mateu à Sainte-Léocadie et Maison de la montagne à Eyne), inséré dans un projet transfrontalier avec Puigcerda ; voir à ce propos l'article de François Mancebo : MANCEBO F., 1999, « MuseuS de Cerdanya : instrumentalisation d'une initiative transfrontalière de valorisation patrimoniale », *Sud-Ouest européen*, Toulouse, n°5, p. 75-82.

²⁷ Voir note 1.

²⁸ Son éventuelle efficacité dans ce domaine est encore difficile à évaluer, puisque le Syndicat mixte de gestion du parc n'est pas encore constitué. On peut d'autre part se demander si le changement de majorité régionale — le projet de parc ayant été piloté par l'AME (Agence méditerranéenne de l'environnement), qui émane directement du Conseil régional Languedoc-Roussillon — et les résultats des élections cantonales, intervenus en 2004 peu après le classement du PNR, ne risquent pas d'affecter le processus d'installation institutionnelle du Parc.

²⁹ Car il s'agit d'une marque déposée, attribuée par le Ministère de l'Environnement.

³⁰ Dans la zone du PNR, 214 objets sont classés au titre des monuments historiques, dont 14 églises ou chapelles.

³¹ Il s'agit du viaduc Séjourné et du pont Gisclard, classés monuments historiques et tous deux situés en Haut-Conflent.

³² L'adoption d'un nouveau logotype, qui n'est pas celui de la figure 3, dans les documents officiels du PNR en 2006 relève des changements évoqués note 2, *supra*. Néanmoins l'interprétation proposée ici reste à notre sens valide ; preuve en est, par exemple, Et le train jaune est encore plus nettement figuré dans le nouveau « logo »...

³³ DEBARBIEUX, 1995.

³⁴ Comme l'ont montré Bernard Debarbieux et Jacques Poisat (DEBARBIEUX & POISAT, 1999).

³⁵ Selon Isabelle Sacareau et Mathis Stock (STOCK, 2003, p. 31) et, plus largement, en se référant à Marcel Mauss.
